



TRANSPORTS/ CARBURANTS



**Stratégie européenne
en matière de carburants de substitution**

Communication de la Commission
COM(2013)17 final du 24 janvier 2013

La Commission européenne a présenté, le 24 janvier 2013, un paquet de mesures en vue de promouvoir l'utilisation des carburants de substitution, et notamment des carburants faiblement émetteurs de polluants atmosphériques ou de gaz à effet de serre (hydrogène, électricité, gaz naturel liquéfié [GNL], gaz naturel comprimé [GNC]). Concrètement, le paquet de mesures vise à favoriser la mise en place, dans l'UE, des stations de ravitaillement des carburants de substitution et à fixer des normes communes encadrant leur conception et utilisation.

Le paquet de mesures proposé par la Commission comprend trois éléments :

- une stratégie européenne en matière de carburants de substitution,
- une proposition de directive¹ sur le déploiement d'une infrastructure pour les carburants de substitution, et
- un plan d'actions pour le développement du GNL dans le transport maritime.

Ces documents sont accompagnés d'une étude d'impact² et d'une synthèse³ de celle-ci.

Contexte

Les transports européens dépendent fortement des importations de pétrole : avec une part de 55 %, les transports sont le secteur consommant le plus de pétrole, qui représentait 94% de leur consommation énergétique en 2010 et dont 84% est importé, pour une facture ayant atteint jusqu'à un milliard d'euros par jour en 2011, contribuant à un déficit de la balance commerciale de l'UE de l'ordre de 2,5% du PIB.

Pour faire face à ce problème et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par le secteur des transports, le Livre Blanc Transports 2050 sous forme de feuille de route, présenté par la Commission européenne le 28 mars 2011⁴, fixe trois objectifs spécifiques, dont :

- un objectif de réduction des émissions de GES d'au moins 60% d'ici 2050 par rapport à 1990 dans le secteur des transports (reprise de l'objectif de réduction préconisé par la feuille de route *Vers une économie compétitive et sobre en carbone* publiée le 8 mars 2011⁵),
- une forte diminution d'ici 2050 du pourcentage de dépendance des transports vis-à-vis du pétrole.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 60%, le Livre blanc fixe des objectifs sectoriels, parmi lesquels :

- réduire de moitié l'usage des voitures utilisant des carburants traditionnels dans les transports urbains d'ici 2030 ; les faire progressivement disparaître des villes d'ici 2050,
- d'ici 2050, porter à 40% la part des carburants durables à faible teneur en carbone dans l'aviation et réduire de 40% les émissions de CO₂ de l'UE provenant des combustibles de soute dans le transport maritime.

Objet de la stratégie

La nouvelle stratégie vise à remplacer progressivement le pétrole par des carburants de substitution, à mettre en place, dans l'ensemble de l'UE, les infrastructures nécessaires (notamment les stations d'approvisionnement) et à fixer des normes communes encadrant leur conception et leur utilisation. Jusqu'à présent, les initiatives ont surtout porté sur les carburants et les véhicules et non sur leur distribution. Les mesures d'incitation ont été mal coordonnées et insuffisantes.

¹ COM(2013) 18 final.

² SWD(2013) 5 final partie I et II. Voir rubrique "Pour en savoir plus" en fin de fiche.

³ SWD(2013) 6 final.

⁴ Voir SD'Air n° 179 p.127.

⁵ Voir CDL n° 145 p.2.

Les carburants propres se heurtent à trois principaux obstacles : le coût élevé des véhicules, la faible adhésion des consommateurs et le manque d'infrastructure adéquat (bornes de recharge, stations de ravitaillement, etc.).

La Commission juge donc nécessaire de mettre en place une stratégie générale coordonnée et cohérente définissant un cadre réglementaire favorisant l'investissement. L'objectif de la stratégie est d'imposer aux Etats membres un ensemble d'objectifs contraignants en matière d'infrastructures destinées aux carburants de substitution. Elle établit un cadre d'action à longue échéance pour orienter le développement technologique et les investissements dans le déploiement de ces carburants, et obtenir la confiance et l'adhésion des consommateurs. Une feuille de route est définie pour la mise en œuvre de la stratégie.

La proposition de directive qui accompagne la stratégie fournit une orientation générale pour le développement des carburants de substitution dans l'espace européen unique des transports. Les États membres disposeront d'une marge de manœuvre pour élaborer leur cadre d'action en faveur du développement du marché des carburants de substitution selon leur contexte national. Cette proposition fixe également des objectifs contraignants, dont des spécifications techniques communes, pour la mise en place des infrastructures nécessaires. Concernant les points de recharge en électricité, la proposition prévoit un connecteur unique garantissant l'interopérabilité dans toute l'UE et offrant des certitudes au marché.

Contenu de la stratégie

Les principales mesures proposées sont les suivantes :

- **points de recharge en électricité** : la proposition de directive prévoit d'imposer, dans chaque Etat membre d'ici 2020, un nombre minimum de points de recharge, utilisant une prise standard. Pour la France, l'objectif fixé est de 97 000 d'ici 2020, contre 1 600 en place en 2011. Le but est d'installer un nombre suffisant de points de recharge pour que les constructeurs automobiles puissent se lancer dans une production de masse à des prix abordables. [Aujourd'hui, les pays à la pointe sont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni - voir tableau plus loin.]
- **hydrogène** : la proposition de directive prévoit de relier entre elles les stations de ravitaillement existantes pour former un réseau répondant à des normes communes afin d'assurer la mobilité des véhicules à hydrogène. Cela s'appliquera aux 14 Etats membres qui disposent aujourd'hui d'un réseau d'hydrogène. [Il existe déjà un nombre important de stations de ravitaillement en Allemagne, en Italie et au Danemark, certaines d'entre elles n'étant toutefois pas ouvertes au public.]
- **GNL pour navires** : la Commission propose que des stations de ravitaillement en GNL soient installées dans les 139 ports du réseau central transeuropéen de transport d'ici 2020 pour les ports maritimes et d'ici 2025 pour les ports fluviaux. Ces stations de ravitaillement seront des installations fixes ou mobiles. [le GNL est utilisé dans les transports par voies navigables, tant maritimes que fluviales. L'infrastructure pour le ravitaillement en GNL des navires est encore très peu développée, la Suède étant le seul Etat membre à disposer d'une petite installation de soutage en GNL pour les navires. Plusieurs projets sont néanmoins en cours dans d'autres Etats membres.]
- **GNL pour poids lourds** : la Commission propose que d'ici 2020 des stations de ravitaillement soient installées tous les 400 km le long des routes du réseau transeuropéen de transport. [L'UE ne compte que 38 stations de ravitaillement aujourd'hui.]

- GNC** : la proposition de directive prévoit que d'ici 2020 des points de ravitaillement ouverts au public et répondant à des normes communes soient disponibles dans l'UE à des intervalles ne dépassant pas 150 km. [Aujourd'hui, un million de véhicules roulent au GNC, soit 0,5% du parc des véhicules de l'UE. Le secteur compte multiplier ce nombre par 10 d'ici 2020.]

La Commission précise enfin qu'en ce qui concerne le gaz de pétrole liquéfié (GPL), aucune mesure n'est prévue par le nouveau paquet car l'infrastructure de base est déjà établie.

Nombre de points de recharge électrique et nombre de véhicules électriques par Etat membre

Etats membres	Infrastructure existante (points de recharge) 2011	Objectifs proposés à l'horizon 2020 pour le nombre d'infrastructures ouvertes au public ⁶	Nombre de véhicules projetés par les Etats membres pour 2020
Autriche	489	12 000	250 000
Belgique	188	21 000	-
Bulgarie	1	7 000	-
Chypre	-	2 000	-
République tchèque	23	13 000	-
Allemagne	1 937	150 000	1 000 000
Danemark	280	5 000	200 000
Estonie	2	1 000	-
Grèce	3	13 000	-
Finlande	1	7 000	-
France	1 600	97 000	2 000 000
Hongrie	7	7 000	-
Irlande	640	2 000	350 000
Italie	1 350	125 000	130 000 (d'ici 2015)
Lituanie	-	4 000	-
Luxembourg	7	1 000	40 000
Lettonie	1	2 000	-
Malte	-	1 000	-
Pays-Bas	1 700	32 000	200 000
Pologne	27	46 000	-
Portugal	1 350	12 000	200 000
Roumanie	1	10 000	-
Espagne	1 356	82 000	2 500 000
Slovaquie	3	4 000	-
Slovénie	80	3 000	14 000
Suède	-	14 000	600 000
Royaume-Uni	703	122 000	1 550 000

Source : Commission européenne, communiqué de presse IP/13/40 du 24/01/2013

⁶ Le nombre de points de recharge ouverts au public est égal à 10% du nombre total de points de recharge.

Selon les estimations de la Commission, la nouvelle stratégie **pourrait permettre** d'économiser **4,2 milliards (Md) d'euros par an** sur la facture des importations pétrolière dès 2020, puis 9,3 Md€ par an en 2030.

Enfin, la Commission conclut que les Etats membres pourront mettre en place les infrastructures pour les carburants de substitution sans forcément augmenter leurs dépenses publiques dès lors qu'ils utilisent la panoplie de mesures à leur disposition pour mobiliser à moindre coût les investissements privés.

Pour en savoir plus

- les pages de la DG Transport (MOVE) consacrées au paquet de mesures sur les carburants alternatifs : ec.europa.eu/transport/themes/urban/cpt/index_en.htm
- l'étude d'impact : [ec.europa.eu/transport/themes/urban/cpt/doc/swd\(2013\)5-2-impact-assessment-part1.pdf](http://ec.europa.eu/transport/themes/urban/cpt/doc/swd(2013)5-2-impact-assessment-part1.pdf) (partie I) et [ec.europa.eu/transport/themes/urban/cpt/doc/swd\(2013\)5-2-impact-assessment-part2.pdf](http://ec.europa.eu/transport/themes/urban/cpt/doc/swd(2013)5-2-impact-assessment-part2.pdf) (partie II)
- la synthèse de l'étude d'impact : eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2013:0006:FIN:FR:PDF (en français)
- le plan d'actions pour le développement du GNL dans le transport maritime : eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2013:0004:FIN:EN:PDF

Les Fiches de Synthèse du CITEPA

Pollution de l'air et effet de serre

Retrouvez tous les dossiers sur
www.citepa.org/fiches-de-synthese
Espace réservé aux adhérents